



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 036-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.58

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Problèmes lors du passage de l'administration cantonale au système SAP

L'administration cantonale a migré une partie importante de son informatique vers le progiciel de gestion intégré « SAP ». De l'avis de l'auteur de l'interpellation, le passage au nouveau système ne s'est pas déroulé partout de manière satisfaisante, en particulier à la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), et des problèmes subsistent.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il vrai que depuis décembre, le canton ne paie pas de nombreuses factures de fournisseurs, bien que les prestations aient été fournies de manière irréprochable et que les exigences du canton en matière de facturation aient été respectées ? Combien de factures de ce type n'ont pas été payées ? Quelles sont les raisons techniques ou opérationnelles de ces retards ? D'autres Directions que l'INC sont-elles concernées, si oui lesquelles et dans quelle mesure ? Comment le Conseil-exécutif entend-il remédier sur-le-champ à ces dysfonctionnements somme toute assez embarrassants ?
2. Est-il vrai que l'INC n'a pas été en mesure de verser des avances au corps enseignant cantonal au début de l'année 2023, par exemple pour financer des camps de sports d'hiver ? Quelles sont les raisons techniques ou opérationnelles de cette incapacité ? Quand les enseignantes et enseignants, qui ont parfois avancé à titre privé des montants considérables pouvant dépasser 10 000 francs, seront-ils remboursés par le canton ?
3. Est-il vrai que les décomptes de traitement du corps enseignant cantonal, en particulier lorsque les engagements sortent un peu de l'ordinaire (p. ex. plus d'un engagement dans différentes écoles ou même à différents degrés scolaires), comportent des erreurs ? Quelles sont les raisons techniques ou opérationnelles de ces erreurs ? Quand ces décomptes erronés seront-ils corrigés ?

4. Des problèmes similaires étaient-ils survenus lors du passage à SAP dans des établissements parapublics, comme à la Haute école spécialisée ou à la Haute école pédagogique ? Pourquoi le canton et en particulier l'INC n'ont-ils pas su tirer profit de ces expériences lors du passage à SAP ?

Motivation de l'urgence : les problèmes liés à l'introduction de SAP, en particulier à l'INC, constituent un péril imminent parce que des tiers sont directement concernés (fournisseurs tels que des libraires) ou que la situation n'est plus acceptable (importantes avances payées par des employées et des employés en faveur du canton).

Destinataire

- Grand Conseil